

Rencontrer un psychologue est une démarche personnelle, elle se fait avec le consentement de l'intéressé et de ses représentants légaux pour des mineurs.

PSYCHOLOGUE, UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE

-Titulaire d'un master 2 de psychologie (BAC+5) et d'un stage de professionnalisation, l'usage du titre de psychologue est protégé par la loi.

-Inscrit sur le répertoire de l'Agence Régionale de Santé (liste ADELI).

-Référéncé à un code de déontologie.

Les autres « psy »

- **Le psychiatre** est un médecin spécialisé en psychiatrie, il prescrit des médicaments. Les consultations sont remboursées par la sécurité sociale.

- **Le psychothérapeute** peut-être un psychologue ou un médecin formé aux techniques de psychothérapie. Son titre est reconnu par la loi Accoyer (2010). Il doit s'inscrire sur le répertoire ADELI des psychothérapeutes à l'Agence Régionale de Santé.

- **Le psychopraticien** n'est pas psychologue. Il est formé à des techniques de psychothérapie diplômantes.

- **Le psychanalyste** est un professionnel rattaché à une école de psychanalyse. Son titre n'est pas protégé par la loi. Un travail sur soi est indispensable pour pratiquer la psychanalyse.

L'ANPEC

(Association Nationale des psychologues de l'Enseignement Catholique)

- Regroupe des psychologues exerçant dans l'Enseignement Catholique
- Est membre du Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC).
- Adhère à la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP) et est partie prenante des réflexions sur la structuration de la profession en France.
- Est membre de l'International School Psychology Association (ISPA) et participe à ses travaux.

ANPEC, siège social

277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05

secretariat.anpec@gmail.com

anpec.fr

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie
FFPP (siège)

71 Avenue Édouard Vaillant
92774 Boulogne Billancourt Cedex



ASSOCIATION NATIONALE
DES PSYCHOLOGUES
DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE





Le psychologue de l'Éducation

Exerce au sein de l'Enseignement Catholique et travaille en lien avec tous les membres de la communauté éducative (chefs d'établissement, professeurs, personnels d'éducation, parents ...) et avec les acteurs des autres services diocésains (chargés de mission, responsables ASH, responsables de pastorale...).

Il intervient en interdisciplinarité, en partenariat interne et/ou externe, en individuel et/ou en collectif.

Il peut accompagner la gestion de situations d'urgence.

Il peut être formateur auprès des équipes éducatives et/ou pédagogiques.

Ses missions varient selon son lieu d'exercice.

PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION

SES MISSIONS

- ANALYSER
- PRÉVENIR
- ACCOMPAGNER
- ORIENTER
- FORMER

FAVORISER LE BIEN-ÊTRE
DANS LE PARCOURS SCOLAIRE
DE TOUT JEUNE



Voir l'extraordinaire dans l'ordinaire

Où le trouver au sein de l'institution ?

- En Direction Diocésaine
- En établissement scolaire
- En association

Il est là pour :

- Les élèves de la maternelle au Post-baccalauréat
- Les équipes pédagogiques et éducatives
- Les familles

Champs d'action :

- Education inclusive
- Animation institutionnelle
- Créativité pédagogique
- Formation, recherche
- Gestion de crise
- Orientation professionnelle
- Protection de l'enfance et des publics fragiles

Modes d'intervention (selon la demande, il choisit) :

- ❖ Entretien, observation clinique
- ❖ Bilan psychologique, psychopédagogique, d'orientation, de connaissance de soi
- ❖ Permanence d'écoute
- ❖ Accompagnement des équipes, des familles
- ❖ Analyse de situation éducative, institutionnelle et aide à la réflexion dans la recherche de pistes d'action.

